

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19
Date de la convocation : 4 novembre 2020

Conseillers présents et représentés : 19

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU**Sous la présidence de Mme Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUITOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Christine MULLER, William CONRAD, Brice HUGELE, Bernard ANDRES-KUHN, Fabrice ADAM, Annick HOLLNER, Manuel DERMIGNY, Yolande BECKER, Catherine SCHNEIDER, Sabine COUTURIER, MOMMER Monique, Marc KIM, Christian SELLINI.

Absente excusée :

Mme Maria-Paola HUBER qui a donné procuration de vote à Mme Céline TIOUITOU.

xxxxxxxxxxxxxxxx

ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2020,

II. Urbanisme

- A. Droit de préemption urbain,

III. Patrimoine

- A. Achat terrain,
- B. Location locaux professionnels immeuble HESCHUNG,

IV. Fonction publique

- A. Personnel : Prime exceptionnelle COVID 19,

V. Finances locales

- A. Subventions,
- B. Litige

VI. Divers et informations diverses

xxxxxxxxxxxxxxxx

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**A. SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Fabrice ADAM est désigné secrétaire de séance.

B. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

M. KIM souhaite rajouter un commentaire concernant l'intégration des membres de la liste d'opposition dans les commissions. Mme KERN lui répond que le sujet n'est pas lié à l'approbation du compte-rendu et qu'il sera discuté en points divers.

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2020 et l'approuvent à l'unanimité.

II – URBANISME**A. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Madame Viviane KERN, Maire soumet les déclarations reçues :

- Droit de préemption urbain – 1 - :
Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 septembre 2020 :
Vente d'un immeuble avec terrain rue de la Rondelle – 12,79 ares - zonage UB et N au PLU
- Droit de préemption urbain – 2 - :
Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 septembre 2020 :
Vente d'un immeuble avec terrain rue de la Faisanderie – 5,11 ares - zonage UB au PLU
- Droit de préemption urbain – 3 - :
Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 septembre 2020 :
Vente d'un immeuble avec terrain rue de Wasselonne – 7,29 ares - zonage UB au PLU
- Droit de préemption urbain – 4 - :
Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14 octobre 2020 :
Vente d'un immeuble avec terrain rue de la Rondelle – 8,64 ares -zonage UB au PLU
- Droit de préemption urbain – 5 – 6 – 7 - :
Déclarations d'intention d'aliéner reçues le 19 octobre 2020 :
Vente de 3 terrains Lot. Birkenfeld – 5,64 / 4,31 / 5,47 ares - zonage AU au PLU
- Droit de préemption urbain – 8 - :
Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 3 novembre 2020 :
Vente d'un immeuble avec terrain rue de la Gare – 1,26 ares - zonage UA au PLU
- Droit de préemption urbain – 9 - :
Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12 novembre 2020 :
Vente d'un immeuble avec terrain rue Mayerhoffen – 23,61ares - zonage UE au PLU
- Droit de préemption urbain – 10 - :
Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12 novembre 2020 :
Vente d'un immeuble avec terrain rue de Rosenwiller – 10,12 ares - zonage UB au PLU
- Droit de préemption urbain – 11 – 12 - 13 :
Déclarations d'intention d'aliéner reçues le 12 novembre 2020 :
Vente de 3 terrains Lot. Birkenfeld – 5,58 / 5,53 / 5,53 ares -zonage AU au PLU

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité décide de ne pas intervenir dans ces ventes, sauf pour la déclaration d'intention d'aliéner n° 8, vote de 18 voix pour et 1 abstention.

Il reste 1 lot à vendre dans le lotissement Birkenfeld. Madame KERN regrette qu'il n'y ait que deux steinbourgeois parmi les acquéreurs des terrains.

III – PATRIMOINE**A. Achat terrain**

Madame le Maire informe l'assemblée que des contacts avaient été entrepris avec M. AUER Richard, Steinbourg, concernant l'acquisition de certains de ses terrains. La parcelle près du lotissement Birkenfeld a été acquise cette année par la commune. M. AUER vient de signer une promesse de vente pour céder la parcelle située près de l'ancien plan d'eau ; les peupliers qui s'y trouvaient ont été abattus cette année. L'association PLAIN INDIAN'S souhaite agrandir le parking PMR pour le festival POW WOW. Une déclaration devra être effectuée pour procéder au remblaiement à côté de la digue jusqu'à la deuxième entrée du site pour le festival Pow Wow ; une réunion a déjà eu lieu avec le SDEA et les travaux seraient autorisés. La partie basse serait destinée à des mesures compensatoires pour la zone artisanale de l'aérodrome, à réaliser par la Communauté de Communes.

La commission urbanisme propose l'achat de cette parcelle d'environ 52 ares au prix de 40 € l'are.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal :

- décide l'achat de la parcelle cadastrée section 42 N° 150, d'une surface de 52,11 ares au prix de 40 € l'are
- prend acte que la parcelle est libre de toute occupation
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la transcription, les frais d'acquisition étant à la charge de la commune.

Madame MOMMER souligne que c'est dommage que ces arbres aient été abattus.

M. HAHN explique que c'est la société COSYLVAL qui propose des contrats avec les particuliers en plantant des arbres pour une récolte de 30 ans plus tard.

B. Location locaux professionnels

Madame le Maire informe les membres que les travaux des locaux professionnels sont pratiquement achevés et que ceux-ci devraient être prêts pour le 1^{er} décembre 2020 (il reste quelques travaux de finition à effectuer)

Les conventions de location ont été transmises aux futurs locataires. Les tarifs avaient déjà été approuvés par le conseil municipale en séance du 27 février 2020 :

8 € / m² pour les locaux médicaux et 10 € /m² pour l'agence immobilière.

Les charges des locaux communs pour les locaux médicaux seront facturées au prorata des surfaces de chacun.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les conventions à établir avec les professionnels :

- Mme GILLES, orthophoniste	local : 32,87 m ²	loyer : 262,96 €
- M. RUPP, ostéopathe	local : 30,55 m ²	loyer : 244,40 €
- Mme GOUIN, Cabinet d'infirmières	local : 15,90 m ²	loyer : 127,20 €
- Agence immobilière	local : 78,14 m ²	loyer : 781,40 €

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la conclusion des conventions.

M. SELLINI demande à connaître le montant des amortissements par rapport aux investissements réalisés.

Madame KERN lui répond que toutes les dépenses ne sont pas encore réglées et qu'un bilan de l'opération sera présenté au conseil municipal début 2021.

IV – FONCTION PUBLIQUE**A. Personnel : Prime exceptionnelle COVID 19**

Madame le Maire informe les membres que par décret N° 2020-570 du 14 mai 2020, l'Etat permet le versement d'une prime exceptionnelle liée à la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence décrété pour faire face à l'épidémie de COVID 19. Cette prime est également transposable au personnel des collectivités territoriales. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et est plafonnée à 1 000 €.

Des renseignements ont été pris auprès des communes voisines, les avis et pratiques sont variés (comme dans le privé) : instauration ou non, attribution en fonction de l'engagement, ..

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution ou non de cette prime, l'attribution individuelle étant à la charge du maire.

La commission finances propose le versement d'une prime aux agents qui s'étaient engagés lors de cette crise, avec un montant plafonné à 500 €. Après discussion et vote unanime, le conseil municipal décide l'octroi d'une prime exceptionnelle COVID 19 avec un montant plafond de 500 €, à attribuer en fonction de l'engagement de chaque agent durant cette crise.

M. SELLINI pense qu'une répartition uniforme ne créera pas de zizanie au sein du personnel.

Madame TIOU TIOU précise que certaines communes ont effectué des calculs très compliqués et qu'une répartition est proposée selon le temps de présence des agents. Il y a eu des cas de figure très différents : agents techniques en arrêt de travail simultanément tous les 4, personnel sans activité liée à la fermeture des écoles mais réquisitionné pour d'autres tâches, personnel placé en ASA, présence réduite du service administratif mais en continu. Selon une répartition proposée, le montant total du versement de cette prime s'élèvera à 3 100 €.

M. ANDRES-KUHN pense qu'il faut valoriser la présence des agents pendant cette crise.

Mme COUTURIER demande si la prime est reconduite pendant ce 2^{ème} confinement. Mme KERN lui répond que non.

Madame MULLER rajoute que dans le secteur privé, cette prime est également versée avec le montant plafond de 1000 € et répartie sur le temps de présence.

Madame KERN rajoute que pour ce 2^{ème} confinement, il est demandé aux agents de faire un maximum de télétravail (service mairie et bibliothèque) pour réduire la présence des agents sur le lieu de travail ; toutes les tâches ne pouvant être réalisées en télétravail. Des réunions de service sont organisées en visioconférence.

Un agent du service administratif avait contracté le COVID ; les autres collègues ont fait le test qui s'est avéré négatif.

V – FINANCES LOCALES**A. Subventions**

Madame TIOU TIOU présente les différentes demandes de subvention réceptionnées et étudiées lors de la dernière réunion de la commission finances.

• Club Aéromodélisme

L'association a sollicité la commune et d'autres partenaires pour une participation financière pour la construction d'un abri en bois de 7m x 14m avec toilettes sèches. Le montant total des travaux s'élève à environ 25 000 €, l'autofinancement de l'association est de 10 000 € et elle sollicite la commune pour une participation financière de 2 500 €. Une subvention de 1 000 € avait été versée en 2014, pour la réfection de la piste en enrobé.

Pour information, la ville de Saverne participe à hauteur de 1 500 €. Les membres de la commission finances proposent de leur attribuer une subvention de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, décide après discussion et vote unanime, le versement d'une subvention de 1 000 €.

M. SELLINI rajoute que les membres sont mis devant le fait accompli de la proposition d'attribution de la subvention. Madame TIOU TIOU précise que les points sont d'abord discutés en commission, pour approfondir les dossiers et permettre aux conseillers de prendre une décision plus rapidement.

Mme MOMMER demande si les comptes des associations sont vus. Ceux-ci sont présentés lors des assemblées générales.

M. ANDRES-KUHN rajoute que d'autres associations sont régulièrement soutenues financièrement et que l'association d'aéromodélisme ne sollicite la commune que tous les 5 à 7 ans.

Madame HOLLNER déclare que le montant de 1 000 € est généreux.

M. CONRAD souhaiterait que le montant de la subvention soit porté à 1 500 €.

• Association Coup d'Patte - Campagne de stérilisation de chats

Une douzaine de chats provenant du campement Quai du Canal seraient à stériliser. L'association Coup d'Pattes a été sollicitée par la famille pour la stérilisation. La convention signée avec la SPA de Saverne ne prend pas en charge cette intervention et leur tarif est identique à celui proposé par l'Association Coup Pattes pour une campagne de stérilisation.

Le coût de cette intervention s'élève à 600 € et est ajustable en fonction du nombre réel d'opérations effectuées.

La commission finances propose la prise en charge des frais et de solliciter l'association Coup Pattes pour cette action.

Le conseil municipal, décide par 18 voix pour et 1 abstention, de charger l'association Coup d'Pattes de la campagne de stérilisation de chats provenant du campement quai du canal. La somme maximale prévue est de 600 €, ajustable en fonction du nombre réel de chats stérilisés.

M. Bernard ANDRES-KUHN, était déjà sur place et a constaté le nombre important de chats, qui ne cessera d'augmenter si ceux-ci ne sont pas stérilisés.

M. Brice HUGELE précise que la famille a des revenus très modestes, nourrit déjà tous ces animaux et ne pourrait supporter financièrement le coût de cette campagne de stérilisation.

• Football Club

L'association du Football-club vient de mettre aux normes les buts pour un montant de 225,12 €. Les membres de la commission proposent de leur verser une subvention de 250 € pour couvrir les frais d'achat de matériel.

Des travaux de sablage et de décompactage du terrain d'entraînement sont également à entreprendre. Quelques bénévoles de l'association seraient disposés à effectuer ces travaux. Les membres de la commission proposent de verser une subvention à l'association de 900 € (correspondant aux frais de location du matériel) et de régler directement la facture concernant la fourniture du sable (environ 700 €).

Le Conseil Municipal, décide par vote de 18 voix pour et 1 abstention, le versement de la somme de 250 € correspondant aux travaux de mises aux normes des buts et la somme de 900 € pour les travaux de sablage et décompactage du terrain d'entraînement, la fourniture du sable sera prise en charge directement par la commune.

M. CONRAD souligne que le terrain d'entraînement est difficilement praticable et que ces travaux sont vraiment nécessaires.

Il informe également les membres que l'association est dans une situation financière délicate ; liée à la non réalisation des manifestations annuelles. Beaucoup de frais étaient engagés et les charges mensuelles doivent être honorées. Pour l'instant toutes les compétitions sont suspendues, certainement jusqu'au printemps prochain.

Mme KERN lui rappelle que l'association peut déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. D'autres associations de villages voisins ont déjà perçu une aide financière du Département.

• Association RAJ – atelier théâtre

L'association Réseau Animation Jeunes sollicite la commune pour le soutien financier pour l'atelier théâtre des jeunes. Cet atelier a été créé par le premier conseil local des jeunes et fonctionne maintenant depuis 10 ans. Pour cette année, la troupe est composée d'une dizaine de jeunes et l'atelier est animé par l'intervenant M. Patrice ZOLT. Le budget présenté comprend le fonctionnement avec 130 heures et des frais de coordination du Réseau Animation Jeunes. Outre la participation de la commune, les recettes prévoient des aides de la CAF, des familles et de la Communauté de communes.

Financement prévu : 3 270 € Communautés de Communes, 400 € CAF, 1 250 € familles et 2 950 € commune.

Les membres de la commission finances proposent le versement de la subvention de 2 950 €.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote unanime décident le versement de la somme de 2 950 €.

Madame COUTURIER demande quelles sont les tranches d'âge des jeunes

Madame TIOU TIOU lui répond que cela varie en fonction des années/des troupes. Les jeunes peuvent avoir entre 11 et 17 ans.

M. CONRAD indique que les thématiques des représentations théâtrales sont des sujets intéressants et d'actualité. Madame MOMMER regrette que peu de steinbourgeois se déplacent pour assister aux représentations. Elle suggère de demander une participation aux communes de résidence des jeunes de la troupe.

Madame KERN rappelle que l'initiative revient au premier conseil local des jeunes et la commune avait la volonté de soutenir des actions culturelles.

• Participation annuelle aux manifestations

Suite à la crise sanitaire de nombreuses manifestations ont dû être annulées. La seule qui a eu lieu est la journée mondiale du nettoyage, le 19 septembre 2020. La commission finances propose de verser l'unique participation aux manifestations de 45 €, à titre exceptionnel même si tous les critères d'attribution ne sont pas respectés (nombre de membres présents)

Le Conseil municipal décide par vote unanime de verser la subvention de 45 € aux associations suivantes :

Amicale Age d'Or / APFS-CSF / Ass. Arboriculteurs / Ass. Culturelle Sts Pierre & Paul / Ass. Aviculture / Amicale classe 1953 / Conseil de Fabrique / Amicale Donneurs de Sang / Football Club / PONSE / Amicale Refuge pépinière Ass. Terre 67 / USEP
pour un montant global de 585 €.

B. Litige GCSMS / Villa Edéniales - Recours contre l'avis N°2020-0013 de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est

Madame TIOU TIOU retrace l'historique du sujet des Villas Edéniales. En 2009, le concept, innovant à l'époque, a été présenté au conseil municipal, sous la mandature de M. Jean-Paul KRAEMER, Maire. Le concept consiste à la construction de petits collectifs pour séniors : 6 résidents et 3 familles d'accueil pour s'en occuper. Un groupement – GCSMS Accueil Familial - a été créé pour la gestion de ces résidences. Beaucoup de communes avaient été sollicitées pour adhérer à ce groupement. Au final 7 communes ont confirmés leur adhésion : Bergbieten, Dambach, Gumbrechtshoffen, Mackwiller, Oermingen, Steige et Steinbourg. Des résidences ont été construites : 1 à Mackwiller, 1 à Steige et 2 à Oermingen.

Malheureusement, vu le concept innovant, beaucoup de contraintes administratives ont empêchées l'ouverture des établissements puis la gestion : résidents soumis à des conditions d'aide sociale, difficultés rencontrées à recruter des familles d'accueil, à percevoir les différents agréments nécessaires au fonctionnement... il n'était pas possible de trouver un équilibre financier.

Quelques investisseurs réclament maintenant leurs dividendes. Ces derniers ont adressé une requête à la Chambre Régionale des Comptes.

Celle-ci a adressé un courrier à la commune début juillet, en demandant l'inscription au budget de la dette, qui est à répartir entre les 7 communes : 244 280,49 €, soit 34 897,21 € par commune.

Une visioconférence a eu lieu le 9 juillet 2020 avec les autres communes concernées pour définir une stratégie de défense. Mme KERN a rencontré le Sous-Préfet à ce sujet.

Le cabinet d'avocat du Groupement a déposé un recours contre cette décision. Le service juridique de la commune a également été contacté.

Le 5 octobre 2020, la Chambre des Comptes a notifié son avis aux communes, constatant le caractère obligatoire de la dépense.

Une nouvelle visioconférence a eu lieu le 16 octobre 2020 avec les maires des communes et le cabinet d'avocats.

L'avis de la Chambre des Comptes sera contesté devant le Tribunal Administratif et le maire doit être autorisé pour effectuer cette démarche.

En parallèle, il faut contacter les services du Département pour demander un soutien financier et il faudrait revoir les baux commerciaux.

Une assemblée générale extraordinaire du groupement est prévue le 26 novembre 2020 à Wasselonne.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L 2122-22, 16° ;

Considérant que, par un avis n°2020-0013 en date du 24 septembre 2020, la Chambre régionale des comptes GRAND EST a, à la demande de différents particuliers représentés par M° Eric DELFLY :

- d'une part, dit qu'une somme de 34.897,21 euros réclamés par les requérants à l'origine de la saisine de la Chambre, avait le caractère de dépense obligatoire pour la Ville ;
- d'autre part, constaté que des crédits suffisants étaient inscrits au budget 2020 de la commune de STEINBOURG ;

Considérant que cet avis est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa notification à la Ville ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Madame le Maire à exercer toutes les actions en demande et, ou, en défense susceptibles d'assurer les intérêts de la Ville dans cette affaire ;

Considérant qu'il importe, plus particulièrement, d'autoriser Madame le Maire à introduire un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg contre l'avis précité rendu par la Chambre régionale des comptes GRAND EST le 24 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après discussion et vote unanime, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à exercer toutes les actions en demande et, ou, en défense, que ce soit en première instance ou en appel, susceptibles d'assurer les intérêts de la commune dans cette affaire ;

- d'autoriser, Madame le Maire à saisir le Tribunal administratif de Strasbourg contre l'avis précité rendu par la Chambre régionale des comptes GRAND EST le 24 septembre 2020 ;
- de désigner, pour représenter la commune dans cette instance, Maître Jacques BAZIN, du Cabinet BAZIN & CAZELLES Avocats associés dont le siège social est 56, rue de Londres – 75008 Paris.

Madame COUTURIER indique qu'il existe une unité de vie similaire à Sarre-Union

Madame SCHNEIDER demande le détail des baux ; ce sont des baux commerciaux.

M. KIM demande le montant mensuel du loyer des résidents – 2 200 €, environ conforme aux loyers des EHPADS

Madame MOMMER demande s'il était utile de solliciter une aide de Madame SANDER député européen. Madame KERN lui répond que M. le Sous-Préfet et les Sénateurs ont déjà été informés et qu'ils n'ont pas beaucoup d'éléments de réponse.

VI – INTERCOMMUNALITE

A. Concertation extension KUHN

L'entreprise KUHN avec la collaboration du PETR de Saverne se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise sur le site de Monswiller/Steinbourg. Celle-ci se déroulera du 2 novembre au 20 décembre 2020. Le dossier est consultable dans toutes les mairies.

Dans le cadre des mesures compensatoires, la Communauté de Communes souhaite certainement acquérir le terrain à proximité appartenant à la commune. Celui-ci a déjà fait l'objet d'une étude pour l'implantation d'une déchetterie ; le SMICTOM vient d'abandonner le projet en faveur du dossier de mesures compensatoires.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des processus de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, la responsabilité de l'entreprise accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Il est rappelé que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux :

respect du calendrier biologique des espèces présentes• plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, le SCOT de la Région de Saverne doit évoluer dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Le Conseil Municipal décide par vote de 18 voix et 1 abstention, d'apporter son soutien dans cette démarche et projet d'extension de l'entreprise.

M. KIM demande si les plantations prévues par l'entreprise seront maintenues. Madame KERN lui répond que cette décision est actée et sera réalisée.

VII – DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

• NOUVEAU MEDECIN

Madame KERN informe les conseillers que Madame MATEA est arrivée et travaille avec Madame COPACIU. Elle attend les papiers définitifs du Conseil de l'Ordre des Médecins pour pouvoir exercer à son compte.

Madame MATEA a signé l'engagement d'installation prévu, pour la période de 5 ans.

Madame COPACIU a depuis peu quelques problèmes de santé et est soulagée de l'arrivée de Madame MATEA pour l'aider dans ses tâches. Elle a du faire appel à un autre remplaçant pour certains jours.

• CONVENTION FORET MARS

M. HAHN informe les membres que la convention entre la commune et l'entreprise a été signée le 19 octobre 2020, après quelques années de négociation.

La commune sera gestionnaire des peuplements sur toutes les parcelles ; l'entreprise gèrera un périmètre de 30 m aux abords des limites parcellaires.

Une solution reste à trouver concernant l'oubli de la transcription en 1990 des 3 parcelles d'une surface totale d'environ 2 Ha.

Madame TIOUTIOU rajoute qu'une visite de l'entreprise sera prévue dès que les conditions sanitaires le permettront.

• CIRCULATION / RADAR

Les analyses du radar installé dans différentes rues : rue de la Gare, route de Saverne, rue du Mal Leclerc et rue Saint Jean ont été présentées.

Les relevés démontrent que la vitesse est relativement bien respectée en journée, mais qu'on constate quelques excès la nuit.

M. HAHN rappelle que l'emplacement du radar doit être bien défini ; portée sur 150 m sans obstacle. Les agents du service technique sont en train de confectionner un plot en béton, pour pouvoir installer le radar dans des rues où la configuration actuelle ne le permettait pas.

• COMMISSIONS SDEA

M. HAHN informe les membres que les récentes commissions locales ont permis d'élire leurs responsables.

Les études sont toujours en cours concernant le ralentissement dynamique des cours d'eau, dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Les tarifs pour l'eau et la redevance assainissement seront maintenus en 2021 (pas de hausse).

Madame MOMMER souligne que l'eau laisse apparaître en ce moment une odeur de chlore plus élevée.

M. ROSIN informe que dans le cadre du plan vigipirate, le dosage du chlore est plus élevé.

M. HUGELE précise que le dosage normal est de 2 mg/litre.

• MAISON DES ASSOCIATIONS

Madame POISSON informe les membres que les locaux sont actuellement fermés au public ; pas d'activités sportives ni de fêtes.

Elle rappelle qu'un grand travail de nettoyage et de rangement a été effectué cet été avec le personnel communal et quelques conseillers ; des photos sont présentées.

• TRAVAUX

M. ROSIN informe les membres qu'il y a eu récemment des problèmes de chauffage dans plusieurs bâtiments :

- église : raccordement gaz refait
- mairie : fuite à la chaudière – conduite entièrement rouillée – incompréhensible vu la récente installation (5 ans)
- foyer communal : fuite sur conduite entre foyer et cave périscolaire

Il fait le point les travaux réalisés, avec projection de photos :

- reconstruction maison Heschung - travaux de finition des locaux du rez-de-chaussée et aménagements extérieurs
- pose enrobé définitif place de la liberté
- aménagement trottoirs rue du moulin

Un courrier sera adressé aux riverains en leur demandant de ne plus stationner sur les trottoirs

- réfection des glissières de sécurité : pont Rondelle et entrée chemin Rondelle rue de la gare
- port : travaux d'aménagement de l'abri bois avec pose des panneaux photovoltaïques

M. ROSIN informe les membres qu'une réunion a eu lieu sur place avec les riverains de la rue de l'arc en ciel, suite à leurs sollicitations. Il sera prévu d'enlever tous les îlots de la rue, jugés trop bas et dangereux pour les véhicules. Il sera proposé d'instaurer un sens unique dans la rue, du N° 1 vers le N° 16.

M. ROSIN annonce que l'assurance prendra à charge pratiquement la totalité du montant du sinistre lié à la tempête de grêle du 26 juin 2020.

M. HAHN rajoute que le chemin dans la forêt Vogelgesang vient d'être refait. Il est interdit à la circulation des véhicules pour permettre la bonne stabilisation des matériaux.

M. HUGELE demande quel est le bâtiment que la SNCF souhaite démolir. Mme KERN lui répond qu'il s'agit d'un abri très ancien, devenu vétuste.

• ETUDE RESIDENCE SENIORS

Madame POISSON informe l'assemblée que le formulaire d'enquête est en cours d'impression. Celui-ci va être adressé aux seniors de + 60 ans de Steinbourg mais également des communes voisines participant à l'étude.

• SEANCE TRAVAIL CONSEIL

M. HAHN informe les membres qu'une séance de travail était prévue le 14 novembre 2020 pour des travaux de peinture de décorations de Noël et de plantations. En raison du nouveau confinement celle-ci a été annulée. La séance de plantations d'arbres sera prévue ultérieurement.

• DATES PROCHAINES COMMISSIONS

Madame KERN annonce les dates des prochaines commissions :

Commission :	C	17 novembre 2020
	D	25 novembre 2020
	E	26 novembre 2020
	A	2 décembre 2020
	B	9 décembre 2020

• PROCHAINES MANIFESTATIONS

M. ROSIN précise que seul les dons de sang sont autorisés ; prochaine collecte à Steinbourg : 11 décembre 2020. Il rajoute qu'une réunion a eu lieu avec les dirigeants des associations locales concernant la planification des manifestations pour 2021.

Vu les conditions actuelles liées à l'évolution de l'épidémie COVID toutes les manifestations sont encore incertaines.

• BIBLIOTHEQUE

Mme POISSON indique que la bibliothèque est fermée au public. Le catalogue en ligne est opérationnel. Un système de drive a été mis en place pour le retrait et dépôt de livres.

▪ Madame KERN informe qu'un nouveau Sous-Préfet a été nommé à Saverne, M. Benoit VIDON, en remplacement de M. DUBREUIL qui vient de partir à Soissons. La date d'installation est encore inconnue.

▪ Madame KERN indique que suite aux nombreuses incivilités, un arrêté municipal vient d'être pris pour sanctionner les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections des animaux et qui les laissent uriner aux façades des habitations. L'amende prévue selon la législation est de 68 €.

Il est prévu d'apposer des affiches dans tous les lieux publics et dans les placards d'affichage, ainsi que dans les rues.

Elles sont disponibles en mairie si des conseillers souhaitent en obtenir.

Madame le Maire fera la demande au Procureur de la République pour l'obtention d'un carnet pour la délivrance de procès-verbaux.

Il est regrettable de constater qu'il existe de plus en plus d'incivilités liées aux animaux, au stationnement, aux feux, aux bruits, ...

• COMMISSIONS PERMANENTES

Madame KERN informe l'assemblée qu'un courrier des membres issus de la liste d'opposition a été reçu en mairie le 26 octobre 2020, concernant l'intégration des conseillers dans les commissions permanentes. Le lendemain, 27 octobre 2020, une réponse leur a été apportée. La copie de ces échanges de courriers a été transmise à la Sous-Préfecture pour information.

Madame KERN reconferme les propos énoncés lors de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2020, à savoir que les commissions seront revues début 2022.

M. KIM souhaite apporter des nouvelles remarques à ce courrier de réponse.

Texte repris dans son intégralité :

Nous avons pris connaissance lors du dernier Conseil de votre décision concernant l'accès aux commissions de deux élus du groupe d'opposition.

Nous ne comprenons pas la décision de la majorité de priver Monique MOMMER et Marc KIM jusqu'en janvier 2022 de participer aux commissions communales alors que nous sommes élus depuis mars 2020.

Nous souhaitons nous engager pleinement dans la vie communale et représenter dignement les électeurs Steinbourgeois qui nous ont fait confiance.

Il est primordial pour nous de participer activement à l'élaboration des projets préparés lors des commissions et de partager nos idées dans les débats préliminaires notamment dans le domaine de la finance et de l'urbanisme, de plus il nous paraît important que toutes les composantes politiques puissent collaborer au sein du Conseil Municipal.

Un courrier dans ce sens a été adressée à Madame le Maire.

Un retour suite au courrier nous est parvenue, retour dans lequel la majorité maintient sa position de ne pas intégrer les deux élus de l'opposition et nous le déplorons.

Nous sommes des élus, élus démocratiquement par les steinbourgeois et vous nous privez de nos droits de conseillers, uniquement en vous reposant sur le droit local qui vous y autorise. Le droit local sur ce sujet bien précis nous paraît être hors du temps et anti-démocratique car il empêche que toutes les composantes politiques soient représentées au sein du Conseil Municipal.

La majorité fixe la révision des commissions au 1^{er} janvier 2022, sans réel justificatif, ni motif valable pour justifier ce délai, mais en tant que représentants de l'opposition, nous verrons bien si la majorité est vraiment dans une démarche d'ouverture.

Signé par : Monique MOMMER, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI, Marc KIM

▪ M. CONRAD regrette que les 3 « Sommer Marik » n'aient pas été organisés ; il craint pour les organisations des années futures.

Certains villages aux alentours ont également commencé à prévoir des marchés.

Madame TIOUTIOU rajoute que ce n'est pas le même concept, à Steinbourg c'est 3 fois par an, dans les autres villages ce sont des marchés hebdomadaires.

Madame POISSON précise que le créneau du samedi matin est encore libre sur notre territoire.

▪ M. KIM demande pourquoi le fauchage tardif n'a pas été réalisé cette année.

M. HAHN lui explique que les crédits prévus ont été consacrés au réaménagement du chemin Bruehl, le long de la Zinsel – stabilisation de la berge (prise en charge par l'Association Foncière).

M. KIM demande de contacter le prestataire du fauchage pour éviter les oublis (fossé derrière lotissement Klein Gerieth)

Séance close à 22h45

Prochaine séance : mercredi 16 décembre 2020

FEUILLE D'EMARGEMENT
ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2020,

II. Urbanisme : Droit de préemption urbain,**III. Patrimoine**

- A. Achat terrains,
- B. Location locaux professionnels immeuble HESCHUNG,

IV. Fonction Publique

- A. Personnel : Prime exceptionnelle COVID 19,

V. Finances locales

- A. Subventions,
- B. Litige GCSMS / Villa Edéniales

VI. Intercommunalité

- A. Concertation extension KUHN,

VII. Divers et informations diverses

Viviane KERN		Annick HOLLNER	
Céline TIOUOUI		Brice HUGELE	
Laurent HAHN		Catherine SCHNEIDER	
Sandra POISSON		William CONRAD	
Cédric ROSIN		Maria-Paola HUBER	
Manuel DERMIGNY		Monique MOMMER	
Christine MULLER		Marc KIM	
Bernard ANDRES - KUHN		Sabine COUTURIER	
Yolande BECKER		Christian SELLINI	
Fabrice ADAM			